



Sud  
Roussillon  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DOB 2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ROUSSILLON





# SOMMAIRE

I LOI DE FINANCES 2025.....	4
I - 1 - BUDGET 2025.....	4
UNE LOI SPÉCIALE ET UNE LOI DE FINANCES.....	4
I - 2 - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020-2026.....	6
II ENJEUX 2024-2025.....	8
II - 1 - LES PROCHAINS GRANDS DÉFIS.....	8
II - 2 - LA COMPÉTENCE « ÉCONOMIQUE » ET PROMOTION DU TERRITOIRE.....	10
II - 3 - LES PROJETS D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	17
III PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2025.....	20
III - 1 - LA FISCALITÉ.....	20
III-1.1    SIMULATION DE LA TEOM 2025.....	20
III-1.2    LA GEMAPI.....	21
IV LA DETTE 2025.....	22
IV - 1 - BUDGET PRINCIPAL.....	22
IV - 2 - BUDGET EAU.....	22
IV - 3 - BUDGET ASSAINISSEMENT.....	22
V LE BILAN 2024.....	23
V - 1 - LES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DÉFINITIFS 2024.....	23
V - 2 - L'INVESTISSEMENT 2024.....	24
V - 3 - SUIVI DES INVESTISSEMENTS PAR OPÉRATION (FIN 2024).....	25
VI PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT.....	27
VI - 1 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : BUDGET GÉNÉRAL.....	27
VI - 2 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : BUDGET EAU.....	31
VI - 3 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : ASSAINISSEMENT.....	32
VI - 4 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : GEMAPI.....	33
VII LES PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE SUD ROUSSILLON.....	34
VII - 1 - LE BUDGET GÉNÉRAL.....	34
VII - 2 - LE BUDGET DE L'EAU.....	34
VII - 3 - LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT.....	35
VII - 4 - LE BUDGET DE LA GEMAPI.....	35
VII - 5 - LE BUDGET DÉVELOPPEMENT ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....	35
VII - 6 - DÉPENSES DE PERSONNEL 2025.....	36
VII - 7 - RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES.....	39
VII - 8 - COMMUNICATION.....	46



# I LOI DE FINANCES 2025

## I - 1 - BUDGET 2025

### UNE LOI SPÉCIALE ET UNE LOI DE FINANCES

---

Devant l'impossibilité de voter un budget avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Gouvernement a présenté un projet de loi spéciale visant à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics en 2025, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances de l'année.

Cette loi, qui ne remplace pas le budget, permet de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2025. Son périmètre est strictement circonscrit : elle autorise la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

#### ▽ CONTENU DE LA LOI SPÉCIALE

La loi spéciale contient **trois articles** nécessaires à la continuité de la vie nationale et au fonctionnement des services publics, au fonctionnement régulier de l'État, des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale.

- **L'article premier** de la loi spéciale **autorise l'État à percevoir les impôts existants**. Cette mesure garantit le financement de l'État, des collectivités territoriales et des organismes publics. Elle permet également le prélèvement des recettes destinées aux collectivités territoriales (PSR-CT) et à l'Union européenne (PSR-UE).
- **Le deuxième et troisième article autorisent l'État et des organismes de sécurité sociale à emprunter**. Ces dispositions permettent de sécuriser les opérations de financement nécessaires pour assurer la continuité de la vie nationale jusqu'à l'adoption de la loi de finances et de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025.

#### ▽ FINANCES LOCALES : LES PRINCIPALES DISPOSITIONS

La Loi de Finances a finalement été adoptée le 5 février 2025. L'effort financier demandé aux **collectivités locales** a été stabilisé, soit environ 2,2 milliards d'euros demandés au lieu de 5 milliards comme envisagé par le gouvernement Barnier.

Le fonds de précaution de 3 milliards a laissé place au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales" des collectivités ("**Dilico**"), pour un montant de 1 milliard.

Le Dilico tient lui compte de la capacité contributive en prenant en compte le potentiel financier et le revenu par habitant de chaque collectivité à travers un indice synthétique moyen. Il augmente le nombre de contributeurs à 2 099 : 12 régions, 48 départements, 131 intercos et 1 908 communes.

A été maintenue "la non mise en œuvre de la mesure de rétroactivité et de baisse du taux du **Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** qui aurait eu un coût de 800 millions d'euros pour les collectivités.

La **dotation biodiversité** sera abondée de 10 millions d'euros.

Le fonds vert passe de 2,5 à 1,15 Md € entre 2024 et 2025, et il n'y aura aucuns crédits nouveaux pour les Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de soutien à l'investissement local (DSIL). La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) a cependant indiqué aux élus de présenter leurs dossiers comme habituellement avant le 31 janvier.

### **LE FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)**

Sud Roussillon et ses 6 communes sont sortis du dispositif en 2023. En 2024, nous étions au rang 868 sur 745 collectivités éligibles (Pm : rang 761 sur 745 en 2023).

Le dispositif de garantie prévoit 90% du FPIC 2022 (935 336 €) en 2023, 70% en 2024, 50% en 2025 et 25 % en 2026.

Le FPIC prévisionnel 2025 serait donc de 467 668 € pour l'ensemble du territoire (dont 159 266 € Sud Roussillon).

### **LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF),**

Stabilisée selon le PLF Barnier, elle augmente finalement de 290 M € pour passer à 27,535 Mds €.

La DGCL a annoncé quelques jours de retard possibles sur la communication des notifications de DGF, avec alors « autant de jours supplémentaires pour adopter le budget au-delà de la limite du 15 avril ».

### **LA REVALORISATION DES VALEURS LOCATIVES**

des locaux d'habitation est fixée à 1,7 % (Pm : 3,9 % en 2024 et 7,1 % en 2022).

Enfin, les cotisations à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (**CNRACL**) pour contribuer à éponger le déficit de celle-ci augmenteront elles de 3 points par an pendant 4 ans, soit 1,2 Mds €/an pour tous.

Cela représente un **surcoût de 85 700 € pour Sud Roussillon.**



## I - 2 - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020-2026

---

Ce plan pluriannuel d'investissement de la Communauté de Communes Sud Roussillon pour la période 2020-2026 est un document d'orientation.

Les crédits sont présentés à l'échelle du mandat mais la répartition annuelle est votée lors du budget primitif.

Cette répartition solidaire est validée par les élus des 6 communes et sert le Projet de Territoire.  
Une enveloppe de 31 M€ est définie pour les compétences Eau, Assainissement et le Budget Général.

Pour la GEMAPI, outre les programmes à valider en partenariat avec le syndicat du Réart (et financés pour partie par la taxe GEMAPI), une enveloppe spécifique de 1 M€ est inscrite pour le dragage du port (fréquence biennale avec un coût approximatif selon le cubage de 300 000 €).

L'économie est également traitée à part.

Il est désormais acté que dans le cadre du contrat territorial (Bourg-centre, Littoral 21...) il y aura une participation systématique de Sud Roussillon (pourcentage à définir au cas par cas).

Enfin, les différents appels à projets (voies cyclables) ne sont pas décomptés (4,2 M€ à ce jour) ainsi que la REUT (3,5 M€).



## ▽ PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020-2026

	TOTAL 2020-2026	MONTANT EAU ET ASSAINISSEMENT	MONTANT BUDGET GÉNÉRAL	GEMAPI
<b>EQUIPEMENTS COMMUNS</b>	6 000 000,00 €		6 000 000,00 €	
<b>ALÉNYA</b>	2 540 000,00 €	1 057 600,00 €	1 482 400,00 €	
<b>CORNEILLA-DEL- VERCOL</b>	1 340 000,00 €	611 300,00 €	728 700,00 €	
<b>LATOUBAS-ELNE</b>	2 545 831,00 €	914 200,00 €	1 631 631,00 €	
<b>MONTESCOT</b>	982 343,00 €	443 500,00 €	538 843,00 €	
<b>SAINT-CYPRIEN</b>	16 322 600,00 €	8 481 300,00 €	6 841 300,00 €	1 000 000,00 €
<b>THÉZA</b>	1 269 226,00 €	492 100,00 €	777 126,00 €	
<b>TOTAL</b>	31 000 000,00 €	12 000 000,00 €	18 000 000,00 €	1 000 000,00 €



# II ENJEUX 2024-2025

## II - 1 - LES PROCHAINS GRANDS DÉFIS

### ▽ LE PROJET DE TERRITOIRE « HORIZON 2026 » ET LES DIFFÉRENTS PARTENARIATS POUR SA MISE EN ŒUVRE

Avec l'appui technique de l'AURCA (l'Agence d'Urbanisme Catalane), la Communauté de Communes s'est engagée dans un projet de territoire dénommé « Horizon 2026 », approuvé en Conseil Communautaire le 29/11/2023, qui affiche 3 ambitions déclinées en plusieurs orientations.

3 ambitions  
10 orientations



#### + DEUX FILS CONDUCTEURS

(\*) Vers un tourisme littoral renouvelé et créateur d'attractivité qui irrigue le territoire de Sud Roussillon et de la plaine (en lien avec le Plan Littoral 21)

(\*) Vers des centralités fortes et des cœurs de villages attractifs porteurs de rayonnement (en lien avec le dispositif bourg-centre)

Ces ambitions et orientations s'inscrivent également dans le **défi transversal de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.**

### ✚ Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

En 2018, la Communauté de Communes a initié la démarche de réalisation d'un PCAET.

Pour rappel, le PCAET est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- ↳ la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- ↳ l'adaptation au changement climatique ;
- ↳ la sobriété énergétique ;
- ↳ la qualité de l'air ;
- ↳ le développement des énergies renouvelables.

Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est mis en place pour une durée de 6 ans.

L'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA) a été missionnée pour aider à l'élaboration et à l'animation de ce plan et un Comité de Pilotage composé de représentants agents et élus de la Communauté et des communes, du Département, de la Chambre d'Agriculture, du SYDEEL, d'ENEDIS, de GRDF, de la DDTM, de l'UPVD, de la CCI, de Bois Energie 66 a été instauré.

Le PCAET a été adopté en Conseil Communautaire le 13/04/2024. Sa mise en œuvre est lancée pour une durée de 6 ans.

### La politique partenariale avec l'Etat et les collectivités

Le **Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée** initial, conclu avec la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, le Département des Pyrénées Orientales et la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, est arrivé à échéance en 2022.

Le nouveau contrat territorial pour la période 2022-2028 a été conclu au mois de décembre 2023.

Ce contrat-cadre qui permet d'obtenir des subventions, fixe des objectifs stratégiques pluriannuels communs pour une période de 6 ans, dont la mise en œuvre fait l'objet chaque année de programmes opérationnels (P.O).

Dans le cadre de ce **Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée**, le contrat Bourg-centre est reconduit pour la période 2022-2028.

Ce contrat Bourg-centre regroupe les projets de la Communauté de Communes Sud Roussillon et des 6 communes la composant.

Il sera conclu avec la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, le Département des Pyrénées-Orientales, L'établissement Public Foncier d'Occitanie et les communes du territoire de Sud Roussillon.

En fin d'année 2021, la Communauté de Communes a signé avec l'Etat un **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)** qui a vocation à mettre en relation les enjeux des territoires avec les dispositifs financiers du plan de relance.

Le contrat ainsi signé reprend les enjeux identifiés dans le projet de territoire et sera effectif jusqu'en 2026.

A la suite de la circulaire du 30/04/2024, un avenant au CRTE est en cours de rédaction. Il a pour objet l'actualisation de projets identifiés en les mettant en cohérence avec les orientations de la COP Régionale.



## II - 2 - LA COMPÉTENCE « ÉCONOMIQUE » ET PROMOTION DU TERRITOIRE

---

### ▽ LA STRATÉGIE DE RECONQUÊTE DES BOURGS-CENTRES

La Communauté de Communes a confié à l'AURCA l'élaboration d'une stratégie de reconquête des bourgs-centres.

Dans un premier temps, un portrait du territoire dans son ensemble, puis commune par commune a été effectué. Dans un deuxième temps, des stratégies communales centres-bourgs ont été identifiées prenant en compte les spécificités communales et leurs problématiques, en adéquation avec le projet de territoire. Par la suite, les phases opérationnelles sur la rénovation urbaine et la valorisation patrimoniale, la requalification de l'espace public et la gestion des modes de déplacements pourront être enclenchées (Maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale selon l'objet de l'opération).

### ▽ POLITIQUE HABITAT

Bien qu'elle ne dispose pas à ce jour de la compétence Habitat, la Communauté de Communes, dans le cadre du partenariat renouvelé avec l'AURCA, souhaite définir une politique d'aménagement et de développement en matière d'habitat à l'échelle du territoire.

Au préalable, un état des lieux orienté sur les problématiques de l'habitat doit être élaboré. Cela permettra ensuite de définir des orientations générales et d'identifier les différents outils mobilisables en fonction des enjeux et des échelles d'intervention (Diagnostic en cours de réalisation sur l'ensemble du territoire).

### ▽ LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE ET LE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN)



La loi Climat et résilience du 21 août 2021 fixe un objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050, objectif qui doit se traduire dans les documents d'urbanisme par une réduction progressive des surfaces artificialisées.

Elle fixe un premier objectif intermédiaire de réduction de moitié du rythme de la consommation d'espaces dans les dix prochaines années, soit à horizon 2031.

Le SCOT Plaine du Roussillon qui n'est pas encore conforme à la loi Climat fixe déjà un objectif de modération d'espace assez ambitieux pour s'inscrire dans la dynamique de la loi. Il fixe ainsi un objectif de modération de la consommation d'espaces à l'échelle de la Communauté de Communes sur 15

ans : 50 % de modération de la consommation sur 10 ans (2021/2031) et 20 % de l'artificialisation sur 5 ans... quelle qu'en soit la destination. Il laisse aux communes la responsabilité de décliner cet objectif dans leurs PLU. Une enveloppe foncière est ainsi attribuée à chaque EPCI par le SCOT, à charge pour celui-ci de la répartir.

En 2023, une charte a ainsi été approuvée par les 6 communes et la Communauté de Communes Sud Roussillon afin de définir cette répartition à l'échelle de notre territoire.

## ▽ PARTENARIAT DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE



La Communauté de Communes a renouvelé son partenariat avec l'association Initiative Pays Catalan (IPC) qui est membre du réseau national Initiative France et qui a pour objet de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emploi par l'octroi d'une aide financière et technique aux personnes physiques porteuses d'un projet de création ou de reprise d'entreprise dans les Pyrénées-Orientales. L'association permet un accompagnement des porteurs de projets.

Elle a également conforté le partenariat avec la fondation UPVD qui fait le lien entre l'université et le monde socio-économique.

Celle-ci s'implique au quotidien dans la formation et l'insertion professionnelle des jeunes et s'engage à faire émerger des projets innovants via notamment l'incubateur de l'Université.



La Communauté de Communes a renouvelé sa convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat afin de favoriser la création et la reprise des entreprises artisanales, et d'être au plus proche de ce secteur économique prédominant sur notre territoire. Les actions se poursuivent plus particulièrement pour la transition écologique des artisans et l'information envers les reprises d'entreprises sur le territoire. Des animations sur les grandes thématiques de la transition économique et écologique sont menées tout au long de l'année



Elle a également participé à la bourse de l'immobilier professionnel de la Chambre de Commerce et d'Industrie, afin de faciliter la recherche de locaux professionnels sur son territoire.

La Communauté de Communes Sud Roussillon est aussi lauréate, aux côtés de la CCI, du programme Territoire d'Industrie lancé par l'Etat. Le service Développement Économique participe aux différents Cotech et Copil du programme.

Afin d'assurer au mieux sa mission d'accompagnement, le service développement économique est en constante relation avec les services de la Région, notamment l'agence de développement économique AD'OCC, et tous les autres organismes qui proposent des aides aux porteurs de projets (ADIE-CCI-CMA-IES-EGEE...).

## ▽ L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (ZAE)

Conformément à la loi Climat et résilience du 21 août 2021, la Communauté de Communes avait l'obligation d'établir un inventaire des ZAE. Celui-ci comporte :

- 1° Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- 2° L'identification des occupants ;
- 3° Le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

La Communauté de Communes Sud Roussillon s'est engagée dans le processus de réalisation de cet inventaire amené à renforcer la connaissance de son foncier économique. Ainsi, comme le prévoit la loi, une consultation des propriétaires et occupants des zones a été réalisée en juin-juillet 2022. Cet inventaire a été soumis à l'approbation des élus en 2023.

Cet inventaire a permis d'identifier précisément les besoins des ZAE en matière d'aménagement, la nécessité de mettre en lumière leur potentiel économique et entamer leur revitalisation.

Sur la base de ce diagnostic, l'année 2025 va être consacrée à donner de la visibilité aux entreprises implantées sur les ZAE afin de dynamiser ces dernières. Cela va notamment passer par une large campagne de signalétique économique, en collaboration avec le service voirie-aménagement, afin de permettre aux potentiels clients et usagers de ces zones, d'identifier aisément les prestations qui y sont proposées.



## ▽ ATELIER FLASH – ZAE BECQUEREL (QUEL AVENIR ?)

A l'initiative de la DDTM 66, la Direction Générale Logement Aménagement Nature, en collaboration avec la Communauté de Communes Sud Roussillon, une étude plus approfondie de la Zone Becquerel a été menée en concertation avec les différents acteurs du secteur, afin d'envisager sa requalification notamment via des scénarios de connexion avec la zone technique du port de Saint-Cyprien.

Par ailleurs, des pistes sur l'économie bleue en lien avec la requalification de cette zone, sont étudiées dans le cadre du Programme Territoire d'industrie dont l'objectif est d'établir un diagnostic de ce volet économique spécifique.



## ▽ LA ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL

La réalisation d'une Zone d'Activité Economique est actuellement à l'étude en adéquation avec le Projet de Territoire et l'appui du cabinet d'études d'urbanisme COGEAM, afin de rechercher et de mettre en lumière des secteurs économiques adaptés.

## ▽ LA ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE LAS HORTES 1 À SAINT-CYPRIEN

La Zone d'Activité Economique Las Hortes 1 sur la commune de Saint-Cyprien, dont l'intégralité des parcelles sont désormais commercialisées, est dans sa phase d'achèvement et de clôture.

Les constructions ont débuté sur les deux dernières parcelles, avec l'installation de deux entreprises SOLUTECH et ALPHA66.

La Zone d'Activité Economique Las Hortes 1 profite désormais des aménagements en intégrant un espace central polyvalent et renaturé, à la fois lieu de détente, de convivialité, mais aussi de stationnement complémentaire. Sa centralité en a fait également le lieu idéal pour implanter un point d'apport volontaire ainsi qu'un système de vidéo-surveillance.

Cet aménagement, l'accent mis sur le stationnement et la voie interne à la zone qui connecte la rue du Ponent et celle du Gargal, sont autant de dispositifs qui participent à l'intégration apaisée de la zone dans cette partie de l'urbanisation, pour le plus grand confort des usagers.



## ▽ LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES SUD ROUSSILLON



La pépinière d'entreprises continue d'accueillir des porteurs de projets ainsi que d'héberger des sociétés nouvellement créées sur le territoire dans des domaines ou des activités innovantes.

Les entreprises sélectionnées pour l'hébergement accèdent à un dossier prouvant leur motivation et leur profil, validé par le service Développement Économique et la direction générale des services.

## ▽ L'HÔTEL D'ENTREPRISES AMBITION SUD ROUSSILLON



L'Hôtel d'entreprises Ambition Sud Roussillon présent sur la zone Las Hortes de Saint-Cyprien est le second lieu d'accueil pour les entreprises en création et en développement. Le site est partagé entre des bureaux individuels en location, des salles de réunion modulables et un espace de coworking, à louer à la demi-journée ou à la journée. Les lieux sont équipés, meublés et fibrés, avec de nombreuses prestations.

Cet Hôtel d'entreprises est ouvert à toute entreprise ou acteur du territoire.

Des formations et des temps d'échange entre entreprises y seront organisés. Le planning événementiel avec des thématiques d'actualité et professionnelles n'a de cesse de se développer et d'informer les entreprises du territoire sur les sujets d'actualités (I.A., projets d'aménagement, voies cyclables pour les salariés, démarche éco-responsable de leur activité...).

Avec la pépinière, Ambition participe à dynamiser la vie économique du territoire intercommunal et leur proximité permet au service Dév Eco d'envisager des projets d'EIT (Écologie Industrielle Territoriale).

## ▽ LE TIERS-LIEU À ALÉNYA

La création d'un tiers-lieu et d'un espace de coworking au cœur d'Alénya a été réalisé et a ouvert en juillet 2022. Ce projet a bénéficié du soutien financier de l'Etat, du Département et de la Région.

Il anime la vie de la commune et de l'espace Ecoiffier et intègre l'offre de Développement économique de la Communauté de Communes, déjà représentée par la Pépinière d'entreprises et l'Hôtel d'entreprises, situés à Saint-Cyprien.



On y trouve des bureaux en location, des salles de coworking, des outils numériques et matériels à disposition, des lieux pour se réunir et un auditorium pour projeter des films ou organiser des échanges.



Il accueille notamment des entreprises orientées vers les métiers du numérique.

En parallèle des services aux entreprises et travailleurs indépendants, le tiers-lieu propose l'accueil de services aux usagers. Les locaux sont accessibles à tous les publics (PMR, intergénérationnel, lien avec des ateliers d'intelligence collective pour favoriser l'initiative civique et sociétale dans le secteur économique...). L'animation du lieu à la suite de son ouverture en juillet 2024, va perdurer en offrant des services publics gratuits aux usagers (conseil en architecture et démarches d'urbanisme, association de victimes de violence familiale).



#### LES CONSEILLERS NUMÉRIQUES DU DÉPARTEMENT

Au départ destiné au grand public, leurs missions consistent à l'accompagnement et l'appropriation des usages numériques quotidiens.

Leur permanence a lieu au sein du Tiers Lieu Déclif d'Alénya en collaboration avec les entreprises installées. Ils sont présents grâce à une convention avec le Département, chaque mercredi et vendredi. Des ateliers d'information et de sensibilisation à la numérisation des services publiques sont régulièrement organisés.



## ▽ LES FOULÉES DE SUD ROUSSILLON

En 2025, aura lieu la cinquième édition des Foulées de Sud Roussillon, grande course intercommunale lancée en 2020.

Avec un semi-marathon qui traverse cinq de ses six communes, un 10 km, un 5 km, des courses enfants et une randonnée gourmande, cet événement sportif est avant tout une vitrine de notre territoire. Afin de mettre en valeur nos communes, les Foulées changent chaque année de village départ.

En 2025, la course s'élançera de Saint-Cyprien.

Avec plus de 500 coureurs lors de la première édition, plus de 700 l'année suivante, 1 600 coureurs et marcheurs en 2023, et 2 000 en 2024, les Foulées rencontrent un succès grandissant et attirent coureurs et familles.

Objectif : 2 500 participants pour cette 5<sup>e</sup> édition.

Afin de mobiliser les acteurs économiques locaux, les Foulées de Sud Roussillon ont lancé en 2023 un challenge destiné aux entreprises qui est reconduit en 2025. Un volet Sport et handicap est en plein développement, avec des associations comme La catalane Handi'chiens, Nataph, CouRires 66.



## II - 3 - LES PROJETS D'INTERET COMMUNAUTAIRE



### ▽ FIN DES TRAVAUX DE LA VOIE VERTE DE L'AGUILLE DE LA MAR

Projet porté par le Département et Sud Roussillon, la création de la Voie verte de l'Agouille de la mar est sur le point d'être finalisée.

La tranche 2 d'Alénia a été terminée à la fin du printemps 2024 et est utilisable depuis juillet, la découverte d'une espèce protégée ayant retardé les travaux de passage sous la RD 11. La remise de l'ouvrage est effective depuis octobre 2024.

Par ailleurs, la troisième partie du projet reliant Corneilla-Del-Vercol, Montescot et Bages, a été ouverte à la circulation et remise en gestion à la Communauté de Communes en février 2024.

Longue de 14 km, la Voie verte de l'Agouille de la Mar connecte la plage nord de Saint-Cyprien au lac de la Raho. Elle s'intègre également au maillage de voies douces existantes sur le territoire de Sud Roussillon.

*Coût estimé : 4,5 M€ par le Département avec participation de la Communauté de Communes Sud Roussillon*  
*Fin de chantier : deuxième trimestre 2024.*

### ▽ ENTRÉE DE VILLE : RÉNOVATION DE DEUX AVENUES DE LATOUR-BAS-ELNE

Avenue d'Elne et avenue de la Mer : le grand chantier de Latour-Bas-Elne, lancé en septembre 2022, s'est achevé en 2024. Les travaux se sont terminés en juin et une inauguration a eu lieu en septembre.

Les réaménagements imaginés pour l'éclairage public apportent modernité et économies d'énergie grâce aux leds.



Une modification des sens de circulation, avec une mise en sens unique d'une partie des avenues, a été effectuée pour améliorer sécurité et confort pour les usagers de la route et les déplacements doux. Une voie douce dédiée ou en zone partagée traverse tout le village.

Des stationnements perméables, en pavés drainants enherbés ont été agencés tout au long de l'axe. Les différents revêtements sur chaussée cassent l'homogénéité afin d'inciter à une vitesse plus modérée. Sur les parties piétonnes, les surfaces ont été traitées avec des matériaux clairs afin d'abaisser les températures au sol.

La végétalisation, la démolition des bâtiments et le mobilier urbain ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale.

*Ce chantier est cofinancé par la commune et la Communauté de Communes.*

*Coût à la charge de la Communauté de Communes : 1 819 933.36 € TTC hors réseaux humides.*

## ▽ LIAISON STRUCTURANTE DURABLE



Le chantier de Liaison Structurante Durable qui reliera Alénia à Latour-Bas-Elne, via le nord-ouest de Saint-Cyprien, a débuté au premier trimestre 2023. Une voie douce connecte désormais Alénia à l'entrée de Saint-Cyprien, pour arriver à proximité de la déchèterie, aux Massardes.

Deux passerelles ont été installées à l'entrée d'Alénia (été 2024) et le chantier de la voie de contournement de Saint-Cyprien a été lancé, avec une prolongation routière pour tous types de véhicules. Elle part du lotissement Les Massardes pour rejoindre la zone Las Hortes, via l'ancienne déchèterie du chemin de Charlemagne. Cette tranche 2 de la Liaison Structurante Durable s'est déroulée tout au long de l'année 2024. Deux autres passerelles ont été posées sur la déviation du Canal d'Elne. Les travaux doivent être réceptionnés au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.



Pensée à la fois pour l'usage du quotidien, le développement économique et le tourisme, cette nouvelle voie structurante se connectera courant 2025 à la rue Courteline à Saint-Cyprien, lors de la réalisation de la tranche 3 des travaux.

Enfin, la Voie Verte de la tranche 4 connectera Alénia à Latour-Bas-Elne via Saint-Cyprien courant d'année 2025. Les travaux de réaménagement de la voirie lourde, d'éclairage public et d'aménagements paysagers se poursuivront en 2026 pour conclure cet ouvrage essentiel à la circulation de tous les usagers sur le territoire.

*Planning : printemps 2023 – printemps 2026*

*Coût à terme : 5.7 M€, avec des subventions d'Etat, Départementales et Régionales.*

## ▽ AMÉNAGEMENT DU CORDON DUNAIRE

10 m de large, 2 m de haut, des tonnes de sable : la nouvelle dune du littoral de Saint-Cyprien, après la place Rodin, devra lutter contre l'érosion marine et préserver le trait de côte. Pour stabiliser cet ouvrage grâce à l'enracinement, deux rangées de ganivelles et des filets de coco biodégradables ont été mises en place. Ainsi, la dune est progressivement enrichie naturellement par du sable.

Pour la végétation, le choix s'est porté sur des espèces méditerranéennes dunaires, adaptées au climat. Celle-ci est arrosée grâce à un système en goutte-à-goutte en fonction des besoins des plantes. Ce système par surpression est alimenté par l'eau réutilisée.

Une cuve de 40 m<sup>3</sup> enterrée est régulièrement remplie par la citerne Eco l'eau avec de l'eau traitée en station.

*Coût de l'opération : 10 080,00 € avec subvention de l'Etat*





## ▽ INNOVATION : LA COLLECTE DES DÉCHETS PASSE À LA ROBOTISATION

Pour faire face à l'augmentation des coûts de traitement des déchets, Sud Roussillon mise sur l'innovation, notamment par la mise en place d'un nouveau système de collecte robotisée (débuté en 2024).

Grâce à ce système, le temps de collecte des colonnes en « Point d'Apport Volontaire » est désormais passé de 6 minutes en moyenne à 90 secondes, ce qui optimise considérablement les coûts de fonctionnement.

Par la même occasion, un système de lavage, plus rapide et plus efficace, a également été instauré.

Les colonnes aériennes, semi-enterrées et enterrées ont donc progressivement été remplacées par des conteneurs spécifiques. Ceux-ci sont disponibles pour tous types de déchets, mieux pensés et plus adaptés au tri, rendant leur utilisation plus pratique pour les usagers.

En 2024, plus de 500 colonnes ont ainsi été installées.

En 2025, après avoir remplacé la totalité des points de regroupement existants, la collecte robotisée se déploiera progressivement dans les grandes résidences et certains centres-bourgs, soit environ 750 colonnes supplémentaires programmées.

Dernière nouveauté : 45 colonnes à biodéchets (nouveau flux collecté) seront mises en place à proximité des gros producteurs identifiés (restaurants, cantines scolaires, maisons de retraite, cliniques...). L'objectif est de dissocier une part importante des déchets fermentescibles incinérés avec les ordures ménagères afin de les valoriser (par du compost), tout en diminuant nos coûts de traitement (OM : 99 €/t, biodéchets : 40 €/t).



## ▽ DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EN PROJET

Afin de réduire ses consommations énergétiques, Sud Roussillon a mis à l'étude depuis plusieurs années des projets d'équipement en panneaux photovoltaïques. En 2025, plus de 700 m<sup>2</sup> de panneaux devraient être installés à la piscine Espace Aquasud, pour l'usage du bâtiment.



# III PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2025

## III - 1 - LA FISCALITÉ

### III-1.1 SIMULATION DE LA TEOM 2025

Produit TEOM 2024= 6 511 017€

Rappel :

Evolution du produit TEOM de 2016 à 2024:

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
4 629 643	4 686 591	4 812 787	4 980 008	5 101 866	5 595 718	5 829 445	6 255 448	6 511 017

Historique des taux de TEOM :

Secteurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Sédentaire	11.70	11.70	13.00	13.00	13.00	13.00	13.00
Saisonnier	13.90	13.90	14.50	14.50	14.50	14.50	14.50

Hypothèses de travail retenues = Bases TEOM 2025 prévisionnelles fournies par les services fiscaux

	Bases 2022	Bases 2023	Bases 2024	Bases 2025
Latour Bas Elne	3 652 165	3 908 877	4 075 527	4 170 633
Saint-Cyprien (secteur saisonnier)	15 489 635	16 435 639	17 174 076	17 768 388
Saint-Cyprien (secteur sédentaire)	14 118 178	15 369 472	15 899 176	16 170 451
Alénia	3 933 669	4 204 881	4 373 847	4 491 386
Corneilla Del Vercol	2 323 493	2 503 883	2 639 483	2 704 766
Montescot	1 451 675	1 553 621	1 610 132	1 650 090
Théza	2 085 801	2 243 034	2 330 882	2 386 794
<b>TOTAL</b>	<b>43 054 616</b>	<b>46 222 407</b>	<b>48 103 123</b>	<b>49 342 508</b>

### ▽ RÉPARTITION DU PRODUIT 2025

📖 Base secteur sédentaire 🗣️  $31\,574\,120 \times 13\% = 4\,104\,636 \text{ €}$

📖 Base secteur saisonnier 🗣️  $17\,768\,388 \times 14.50\% = 2\,576\,416 \text{ €}$

**SOIT UNE TEOM 2025 : 6 681 052 € soit + 170 035 € À TAUX CONSTANTS**

### III-1.2 LA GEMAPI

#### ▽ LA TAXE GEMAPI A ÉTÉ INSTAURÉE EN 2017

- GEMAPI 2017 = 21 935 Hab (pop INSEE) X 20 € = **438 700 €**
- GEMAPI 2024 = 730 682 € (dont 236 387 € versés au Syndicat du Réart).
- La population de référence n'est pas l'INSEE mais la DGF soit 36 719 habitants en 2024.
- GEMAPI 2025 proposée = 36 719 X 20 = **734 380 €**

#### ▽ LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

- Les digues du Réart : 2 tranches pour un total de 8 M€  
*Subvention Etat = 2 M€*  
*Subvention Région = 1,6 M€*  
*Subvention FEDER (à confirmer) = 1,6 M€*

**Soit un total de 2,8 M€ restant à financer ou 4,4 M€ en l'absence de FEDER  
Sud Roussillon participe à hauteur de 25% soit entre 700 000 € et 1,1 M€.**

- Le nettoyage de l'agouille de la mar (atterrissements et autres) : 1 M€



## IV LA DETTE 2025

### IV - 1 - BUDGET PRINCIPAL

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dette au 1 <sup>er</sup> Janv	12 265 542	11 784 511	10 797 462	9 787 152	11 182 822	9 980 155	11 739 099
Annuités	<b>1 354 863</b>	<b>1 378 840</b>	<b>1 333 075</b>	<b>1 433 363</b>	<b>1 501 800</b>	<b>1 512 714</b>	<b>1 712 634</b>
Frais financiers	400 646	404 139	346 137	347 536	324 341	281 372	337 648
Remboursemt Capital	954 217	974 701	986 938	1 085 827	1 177 459	1 231 342	1 374 986

### IV - 2 - BUDGET EAU

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dette au 1 <sup>er</sup> Janv	5 920 360	6 479 741	6 974 320	6 424 266	6 840 060	6 220 725	6 589 085
Annuités	<b>620 796</b>	<b>675 992</b>	<b>743 425</b>	<b>758 984</b>	<b>771 315</b>	<b>770 067</b>	<b>849 141</b>
Frais financiers	180 919	182 922	178 628	170 269	153 779	137 864	155 064
Remboursemt Capital	439 877	493 070	564 797	588 715	617 536	632 203	694 077

### IV - 3 - BUDGET ASSAINISSEMENT

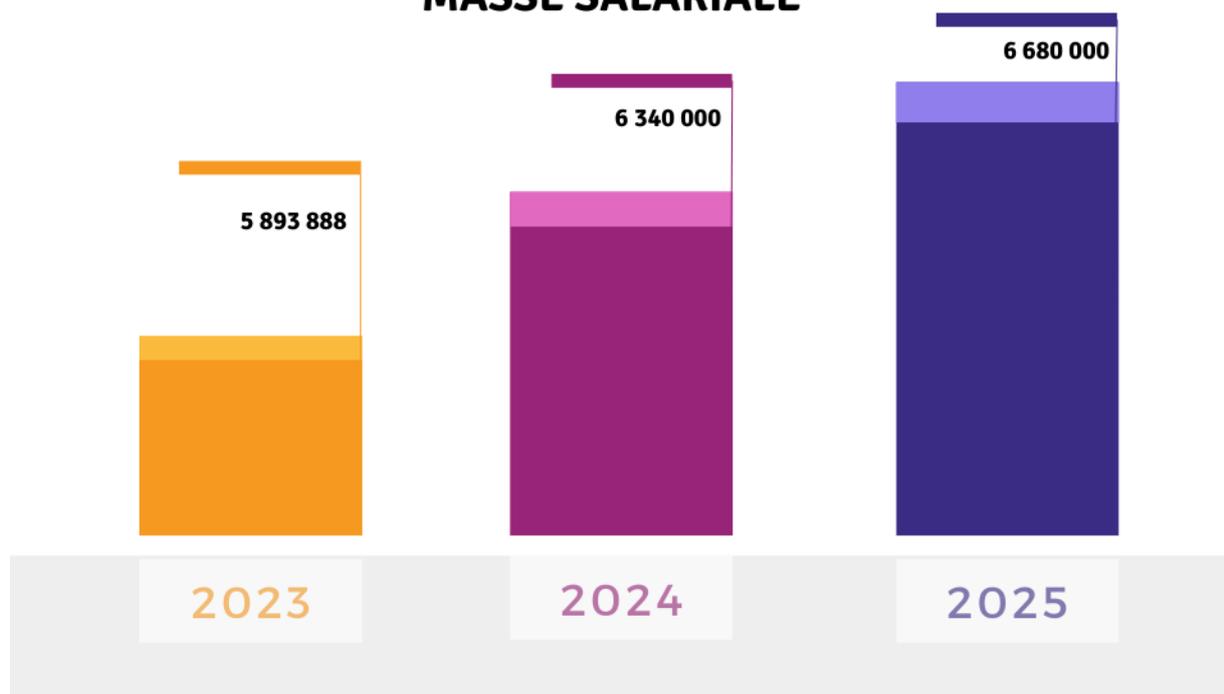
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dette au 1 <sup>er</sup> Janv	8 363 244	7 720 286	7 578 146	6 909 082	6 791 705	6 152 568	6 487 649
Annuités	<b>878 862</b>	<b>860 607</b>	<b>857 462</b>	<b>829 842</b>	<b>804 677</b>	<b>812 500</b>	<b>899 203</b>
Frais financiers	239 008	228 011	200 546	198 800	173 054	160 080	182 818
Remboursemt Capital	639 854	632 595	656 916	631 042	631 624	652 419	716 385

# V LE BILAN 2024

## V - 1 - LES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DÉFINITIFS 2024

	Résultat 2021	Résultat 2022	Résultat 2023	Résultat 2024
<b>EAU</b>	1 165 656	1 450 228	810 108	1 973 617
<b>ASSAINISSEMENT</b>	144 895	49 807	186 069	632 515
<b>BUDGET GENERAL</b>	1 305 390	2 332 738	1 664 523	886 942
<b>BUDGET GEMAPI</b>	333 251	337 477	263 858	166 325
<b>BUDGET DEV.ACT.ECO</b>			4 856	4 110
<b>TOTAL</b>	<b>2 949 192</b>	<b>4 170 250</b>	<b>2 917 610</b>	<b>3 663 509</b>

### MASSE SALARIALE



## V - 2 - L'INVESTISSEMENT 2024

Chaque année, un document récapitulatif par commune permet un suivi au fil de l'eau.

L'avancement des travaux et une consommation des crédits équitables sont ainsi mieux appréhendés.

L'enveloppe totale est de 31 M€ (sans compter les appels à projets et la REUT).

	TOTAL 2020-2026	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	% total	% théorique
<b>Equipements communs</b>	<b>6 000 000,00</b>	836 255,82	779 300,38	1 863 065,91	2 763 595,86	3 003 404,07	154,09 %	83,33 %
<b>Sentiers</b>	<i>AAP + voie verte</i>	28 580,76	420 836,77	42 627,92	524 901,43	3 177 171,51		
<b>REUT</b>	<b>3 500 000,00</b>					2 476 361,70		
<b>Alénya</b>	<b>2 540 000,00</b>	312 926,07	185 416,91	804 465,63	720 141,44	171 149,36	86,38 %	83,33 %
<b>Corneilla-del-vercol</b>	<b>1 340 000,00</b>	161 080,48	61 406,32	45 741,52	86 046,50	296 476,32	48,56 %	83,33 %
<b>Latour-Bas-Elne</b>	<b>2 545 831,00</b>	513 112,08	366 475,39	678 538,68	410 816,33	794 465,02	108,55 %	83,33 %
<b>Montescot</b>	<b>982 343,00</b>	348 253,13	140 198,09	29 051,14	84 082,04	124 520,21	73,92 %	83,33 %
<b>Saint-Cyprien</b>	<b>16 322 600,00</b>	1 962 974,83	828 439,48	1 816 416,56	2 509 433,31	4 224 434,44	69,48 %	83,33 %
<b>Théza</b>	<b>1 269 226,00</b>	103 289,01	42 332,28	27 695,71	111 117,99	256 893,52	42,65 %	83,33 %
<b>TOTAL (sans sentiers ni REUT)</b>	<b>31 000 000,00</b>	<b>4 237 891,42</b>	<b>2 403 568,85</b>	<b>5 264 975,15</b>	<b>6 685 233,47</b>	<b>8 871 342,94</b>	<b>88,69 %</b>	<b>83,33 %</b>



## V - 3 - SUIVI DES INVESTISSEMENTS PAR OPÉRATION (FIN 2024)

### ▽ BUDGET GÉNÉRAL

Op°	Libellé de l'opération	Liquidé 2024	Restes à réaliser
24	Matériel informatique et bureau	65 683,54	166 779,95
26	Matériel OM	223 995,43	1 387,15
41	Rénovations bâtiments	142 287,71	213 164,47
42	Voiries	673 651,88	145 379,22
48	Aire de grand passage	12 043,68	579 428,58
51	Matériel divers	22 258,31	15 102,77
52	Logement social	0,00	39 410,00
72	Véhicules	92 406,56	210 359,00
77	Ave du Roussillon St Cyprien	63 221,70	24 827,24
78	Développement durable -éco énergie	391 585,25	137 806,26
81	Réserv. fonc. future zone d'act. CDV	0,00	25 000,00
83	Colonnes enterrées	0,00	23 690,35
84	Sentiers RD40	317 834,44	305 107,13
85	Sentiers voie verte	0,00	529 220,17
86	VRD équipements publics	0,00	102 850,02
87	Photovoltaïques piscine	0,00	30 948,00
90	Fds de concours voirie Montescot	83 125,00	0,00
91	Rénovation déchetterie	72 448,02	23 232,65
92	Liaison structurante et voies douces	3 232 251,53	198 831,41
93	Fds de concours voirie Théza	40 000,00	0,00
94	Avenue de perpignan Alenya	173 624,80	15 075,49
95	Sentier Corneilla - Théza	730 226,78	458 696,70
96	Centre Bourg LBE	710 589,48	24 294,08
97	Collecte robotisée	1 466 574,77	1 252 583,63
98	Sentier canal d'Elne à St Cyprien	91 980,64	2 294 180,36
99	Création nouveaux bureaux Sud Rou	336 837,37	485 358,80
100	Maison de l'artisanat	346 432,59	353 567,41
101	Fds de concours maison santé St Cyp	0,00	85 000,00
102	Sentiers LBE-Capellans	12 696,00	1 487 304,00
	<b>TOTAL</b>	<b>9 301 755,48</b>	<b>9 228 584,84</b>

## ▽ BUDGET EAU

Op°	Libellé de l'opération	Mandats émis 2024	Restes à réaliser
30	Réseaux Saint Cyprien	1 092 398,68	850 881,99
32	Réseaux Alénia	7 185,20	16 197,10
33	Réseaux Latour Bas Ene	35 349,59	26 383,22
39	Forages	20 965,68	165 274,47
41	Réseaux Corneilla	139 687,85	29 454,90
42	Réseaux Montescot	14 606,23	111 590,43
44	Réseaux Théza	82 569,40	70 642,69
45	Equipements intercommunaux	541 600,07	165 755,84
46	Interconnexion Corneilla Théza	860,75	84 662,49
	<b>TOTAL</b>	<b>1 935 223,45</b>	<b>1 520 843,13</b>

## ▽ BUDGET ASSAINISSEMENT

Op°	Libellé de l'opération	Mandats émis 2024	Restes à réaliser
26	Réseaux Saint Cyprien	852 411,43	739 876,99
28	Réseaux Alénia	6 299,55	96 765,43
29	Réseaux Latour Bas Ene	44 336,86	16 520,04
35	Remise en état station de relevage	32 182,20	89 485,51
42	Réseaux Corneilla	16 392,25	8 043,85
43	Réseaux Montescot	0,00	8 247,51
44	Réseaux Théza	95 326,83	20 326,46
45	Equipements intercommunaux	23 162,46	130 986,43
46	Réseaux montescot	4 100,00	165 531,42
47	REUT	2 393 233,98	1 131 766,02
	<b>TOTAL</b>	<b>3 467 445,56</b>	<b>2 407 549,66</b>

## ▽ BUDGET GEMAPI

Chapitre	n° et libellé compte	Liquidé 2024	Restes à réaliser
<b>204</b>	<b>Subventions</b>	<b>7 208,65</b>	<b>160 071,66</b>
	2041511 subventions	0,00	69 280,31
	2041581 subventions autres group.	7 208,65	-7 208,65
	2041582 Subventions autres org.	0,00	98 000,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations</b>	<b>416 151,43</b>	<b>68 412,97</b>
	2313 Constructions	0,00	0,00
	2315 Installations , matériel	416 151,43	68 412,97
			0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>423 360,08</b>	<b>228 484,63</b>

# VI PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

## VI - 1 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : BUDGET GÉNÉRAL



### ▽ OPÉRATION N°024 : MATÉRIEL INFORMATIQUE

BP 2024 : 233 420,79€

Réalisé en 2024 : 65 683,54 €

### ▽ OPÉRATION N°026 : MATÉRIEL OM

BP 2024 : 225 382,58€

Réalisé en 2024 : 223 995,43€

### ▽ OPÉRATION N°041 : RÉNOVATION DE BÂTIMENTS

BP 2024 : 355 452,18€

Réalisé en 2024 : 142 287,71€



### ▽ OPÉRATION N°042 : VOIRIE

BP 2024 : 819 031,10 €

Réalisé en 2024 : 673 651,88 €

### ▽ OPÉRATION N°048 : AIRE DE GRAND PASSAGE

BP 2024 : 591 472,26 €

Réalisé en 2024 : 12 043,68€

### ▽ OPÉRATION N°051 : MATERIEL DIVERS

BP 2024 : 37 361,08 €

Réalisé en 2024 : 22 258,31 €

### ▽ OPÉRATION N°072 : VEHICULES

BP 2024 : 302 765,56 €

Réalisé en 2024 : 92 406,56 €



▽ OPÉRATION N°077  
AVENUE DU ROUSSILLON

BP 2024 : 88 048,94 €  
Réalisé en 2024 : 63 221,70 €

▽ OPÉRATION N°078 : DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ÉCONOMIES D'ENERGIE

BP 2024 : 535 972,08 €  
Réalisé en 2024 : 391 585,25 €



▽ OPÉRATION N°081 : RESERVE FUTURE ZONE  
CORNEILLA

BP 2024 : 25 000,00 €  
Réalisé en 2024 : 0 €

▽ OPÉRATION N°083 : COLONNES ENTERREES

BP 2024 : 23 690,35 €  
Réalisé en 2024 : 0 €

▽ OPÉRATION N°084 : SENTIERS RD 40

BP 2024 : 622 941,57 €  
Réalisé en 2024 : 317 834,44 €





#### ▽ OPÉRATION N°085 : SENTIERS VOIE VERTE

BP 2024 : 529 220,17 €

Réalisé en 2024 : 0 €

#### ▽ OPÉRATION N°086 : VRD EQUIPEMENTS PUBLICS

BP 2024 : 102 850,02 €

Réalisé en 2024 : 0 €

#### ▽ OPÉRATION N°087 : PHOTOVOLTAIQUE PISCINE

BP 2024 : 30 948,00 €

Réalisé en 2024 : 0 €

#### ▽ OPÉRATION N°090 : FONDS DE CONCOURS VOIRIE MONTECOT

BP 2024 : 83 125,00 €

Réalisé en 2024 : 83 125,00 €



#### ▽ OPÉRATION N°091 : RENOVATION DECHETERIE

BP 2024 : 95 680,67 €

Réalisé en 2024 : 72 448,02 €

#### ▽ OPÉRATION N°092 : LIAISON STRUCTURANTE / VOIES DOUCES

BP 2024 : 3 481 082,94 €

Réalisé en 2024 : 3 232 251,53 €

#### ▽ OPÉRATION N°093 : FONDS DE CONCOURS VOIRIE THEZA

BP 2024 : 40 411,00 €

Réalisé en 2024 : 40 000,00 €





▽ **OPÉRATION N°094 : AVENUE DE PERPIGNAN  
ALENYA**

BP 2024 : 188 832,46 €  
Réalisé en 2024 : 173 624,80 €

▽ **OPÉRATION N°095 : SENTIER CORNEILLA THEZA**

BP 2024 : 1 188 923,48 €  
Réalisé en 2024 : 730 226,78 €



▽ **OPÉRATION N°096 : CENTRE BOURG LATOUR-BAS-  
ELNE**

BP 2024 : 751 697,86 €  
Réalisé en 2024 : 710 589,48 €

▽ **OPÉRATION N°097 : COLLECTE ROBOTISEE**

BP 2024 : 2 7191 58,40 €  
Réalisé en 2024 : 1 466 574,77 €

▽ **OPÉRATION N°098 : SENTIER CANAL D'ELNE SAINT-CYPRIEN**

BP 2024 : 2 386 161,00 €  
Réalisé en 2024 : 91 980,64 €

▽ **OPÉRATION N°099 : CREATION NOUVEAUX BUREAUX  
SUD ROUSSILLON**

BP 2024 : 822 196,17 €  
Réalisé en 2024 : 336 837,37 €



▽ **OPÉRATION N°100 : MAISON DE L'ARTISANAT**

BP 2024 : 700 000,00 €  
Réalisé en 2024 : 346 432,59 €



## VI - 2 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : BUDGET EAU

### ▽ OPÉRATION N°030 : RÉSEAUX SAINT-CYPRIEN

BP 2024 : 1 943 280,67 €  
Réalisé en 2024 : 1 092 398,68 €

### ▽ OPÉRATION N°032 : RÉSEAUX ALÉNYA

BP 2024 : 23 382,30 €  
Réalisé en 2024 : 7 185,20 €

### ▽ OPÉRATION N°033 : RÉSEAUX LATOUR-BAS-ELNE

BP 2024 : 61 732,81 €  
Réalisé en 2024 : 35 349,59 €

### ▽ OPÉRATION N°039 : FORAGES

BP 2024 : 186 240,15 €  
Réalisé en 2024 : 20 965,68 €



### ▽ OPÉRATION N°041 : RESEAUX CORNEILLA-DEL-VERCOL

BP 2024 : 169 142,75 €  
Réalisé en 2024 : 139 687,85 €

### ▽ OPÉRATION N°042 : RESEAUX MONTECOT

BP 2024 : 126 196,66 €  
Réalisé en 2024 : 14 606,23 €

### ▽ OPÉRATION N°044 : RESEAUX THEZA

BP 2023 : 153 212,09 €  
Réalisé en 2024 : 82 569,40 €

### ▽ OPÉRATION N°045 : EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX

BP 2024 : 707 355,91 €  
Réalisé en 2024 : 541 600,07 €

### ▽ OPÉRATION N°046 : INTERCONNEXION CORNEILLA-DEL-VERCOL THEZA

BP 2024 : 85 523,24 €  
Réalisé en 2024 : 860,75 €



## VI - 3 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : ASSAINISSEMENT



### ▽ OPÉRATION N°026 : RÉSEAUX-SAINT CYPRIEN

BP 2024 : 1 592 288,42 €  
Réalisé en 2024 : 852 411,43 €

### ▽ OPÉRATION N° 028 : RÉSEAUX ALÉNYA

BP 2024 : 103 064,98 €  
Réalisé en 2024 : 6 299,55 €

### ▽ OPÉRATION N°029 RÉSEAUX LATOUR-BAS-ELNE

BP 2024 : 60 856,90 €  
Réalisé en 2024 : 44 336,86 €

### ▽ OPÉRATION N°035 : REMISE EN ETAT STATIONS DE RELEVAGE

BP 2024 : 121 667,71 €  
Réalisé en 2024 : 32 182,20 €

### ▽ OPÉRATION N°042 : RESEAUX CORNEILLA

BP 2024 : 24 436,10 €  
Réalisé en 2024 : 16 392,25 €

### ▽ OPÉRATION N° 043 : RÉSEAUX MONTECOT

BP 2024 : 8 247,51 €  
Réalisé en 2024 : 0 €

### ▽ OPÉRATION N° 044 : RÉSEAUX THÉZA

BP 2024 : 115 653,29 €  
Réalisé en 2024 : 95 326,83 €

### ▽ OPÉRATION N° 045 : EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX

BP 2024 : 154 148,89 €  
Réalisé en 2024 : 23 162,46 €

### ▽ OPÉRATION N° 046 : RESEAUX MONTECOT

BP 2024 : 169 631,42 €  
Réalisé en 2024 : 4 100,00 €

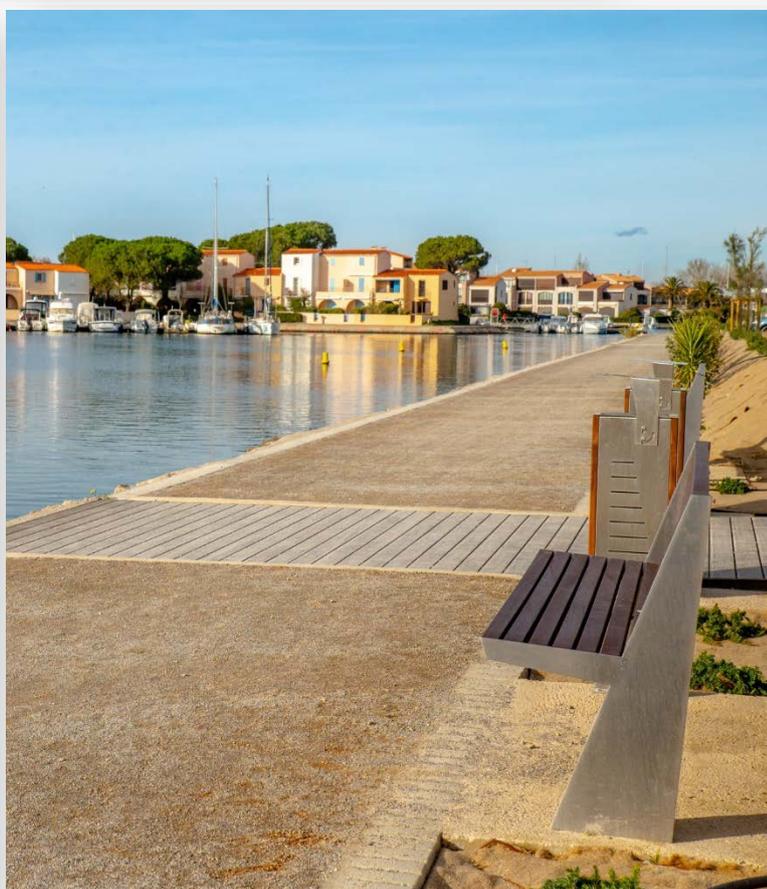
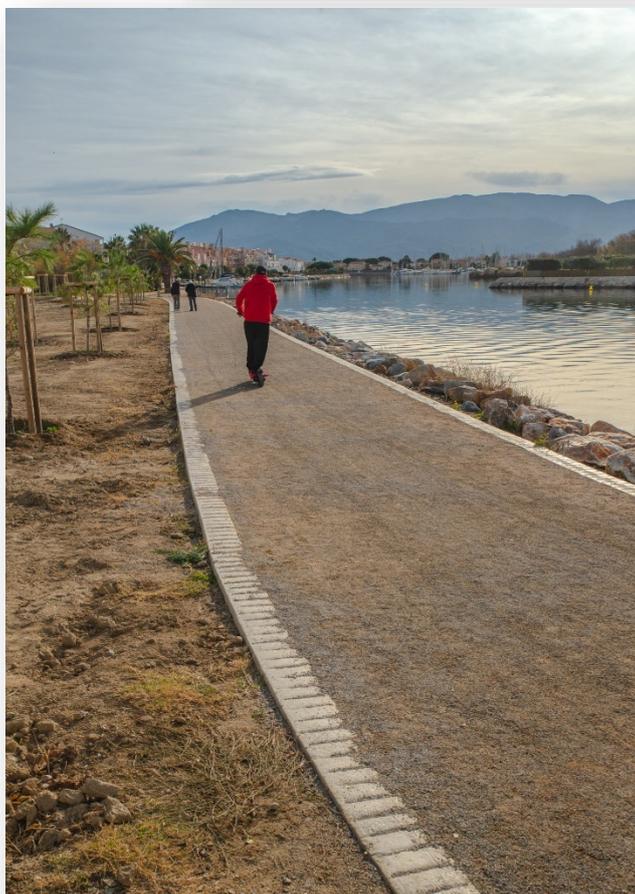


## VI - 4 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : GEMAPI

### ▽ OPÉRATION N°023 : INSTALLATION MATERIEL

BP 2024 : 484 564,40 €

Réalisé en 2024 : 416 151,43 €



# VII LES PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE SUD ROUSSILLON

## VII - 1 - LE BUDGET GÉNÉRAL

	Budget Primitif 2024 + DM	CFU 2024
Charges à caractère général	3 461 400	3 016 144.48
Charges de personnel	6 340 000	6 338 946.77
Autres charges de gestion courante ( SYDETOM 66)	1 987 500	1 462 746.20
Attribution de compensation	1 096 278	1 096 278.00
Intérêts des emprunts	350 000	309 358.51
Dotations aux amortissements	3 370 000	3 291 464.59
FNGIR	4 870 619	4 822 078.00

**TOTAL DEPENSES**

**20 352 169.24€**

\*Le total de la section de fonctionnement est de 21 811 100.03 €

## VII - 2 - LE BUDGET DE L'EAU

	Budget Primitif 2024+ DM	CFU 2024
Charges de gestion courante	1 214 000	848 181.79
Remboursement rémunérations au budget général	660 000	652 706.67
Redevances Agence de l'eau	1 100 000	343 277.00
Créances Irrécouvrables	40 000.00	21 136.07
Intérêts des Emprunts	170 000	137 231.37
Charges Exceptionnelles	22 500	11 328.20
Dotations aux amortissements et provisions	823 000	811 108.51

**TOTAL DEPENSES**

**2 824 969.61 €**

\*Le total de la section de fonctionnement est de 2 898 229.65 €

## VII - 3 - LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

	Budget Primitif 2024 + DM	CFU 2024
Charges de gestion courante	175 500	133 132.70
Remboursement rémunérations au budget général	300 000	299 998.26
Redevance concession	1 825 000	1 813 299.45
Intérêts des emprunts	180 000	177 287.33
Dotations aux amortissements	758 000	725 983.75

**TOTAL DEPENSES** 3 149 702.09 €

\*Le total de la section de fonctionnement est de 3 215 704.58 €

## VII - 4 - LE BUDGET DE LA GEMAPI

	Budget Primitif 2024 + DM	CFU 2024
Charges à caractère général	62 000	17 414.16
Charges de personnel	100 000	99 999.40
Subventions organismes publics	240 000	234 788.99
Dotations aux amortissements	195 000	186 722.58

**TOTAL DEPENSES** 538 925.13 €

\*Le total de la section de fonctionnement est de 564 357.13 €

## VII - 5 - LE BUDGET DÉVELOPPEMENT ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

	Budget Primitif 2024 + DM	CFU 2024
Charges à caractère général	180 000	72 364.44

**TOTAL DEPENSES** 72 364.44 €

\*Le total de la section de fonctionnement est de 98 459.01 €

## VII - 6 - DÉPENSES DE PERSONNEL 2025

### ▽ EFFECTIFS AU 31/12/2024

STATUT	NOMBRE D'AGENTS	Equivalent Temps Plein
ELU	14	14
NON-TITULAIRE	21	20.80
STAGIAIRE	4	4
TITULAIRE	109	107.50

Nombre d'agents dans l'établissement : 148

### ▽ ABSENTÉISME ANNÉES 2023/2024

TYPE D'ABSENCES	NOMBRE D'AGENTS		NOMBRE DE JOURS	
	2023	2024	2023	2024
MALADIE ORDINAIRE	25	24	548	636
ACCIDENT DU TRAVAIL	11	4	239	142
CONGE DE LONGUE DUREE	3	2	646	704
CONGE DE LONGUE MALADIE	1	0	313	0

### ▽ TEMPS DE TRAVAIL

Pour rappel, le Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 fixe le temps de travail à 1 607 heures par an.

Délibération du bureau du 8 juillet 2020 : Fin des dérogations à la durée hebdomadaire du travail (article 47 de la Loi sur la transformation de la Fonction Publique n°2009-828 du 6 août 2019).

## ▽ ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

FONCTIONNAIRES	TRAITEMENT INDICIAIRE DONT NBI	BONIFICATION INDICIAIRE	PRIME ANNUELLE	REGIME INDEMNITAIRE
TOTAL	2 734 775	19 119	84 100	686 391

## ▽ PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ AUX CONTRATS DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

- ✓ Santé : participation employeur par mois : catégorie A : 30 €, catégorie B : 40 €, catégorie C : 60 €
- ✓ Prévoyance : participation employeur par mois : toutes catégories : 30 €

	PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE	CATEGORIE A NOMBRE D'AGENTS	CATEGORIE B NOMBRE D'AGENTS	CATEGORIE C NOMBRE D'AGENTS	NOMBRE TOTAL DE BENEFICIAIRES
<u>SANTE</u> : MUTUELLE COMPLEMENTAIRE POUR LES DEPENSES DE SANTE	50 168	6	8	70	84
<u>PREVOYANCE</u> : COUVERTURE PERTE DE SALAIRE : MALADIES, ACCIDENTS, INVALIDITE	24 099	6	11	65	82

### ▽ ADHÉSION AU CNAS

- ✓ Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes Sud Roussillon a adhéré au CNAS, Comité National d'Action Sociale. Le CNAS est un organisme national qui a pour objectif d'améliorer les conditions matérielles et morales des agents. Le CNAS propose de nombreux services dans différents domaines : vacances, culture et loisirs, sport, famille, solidarité, logement...
- ✓ La cotisation acquittée uniquement par la collectivité s'est élevée à 26 980.33 euros pour l'année 2025 et a concerné 125 agents.

### ▽ BILAN DES PRESTATIONS CNAS 2024

- ✓ Nombre d'agents bénéficiaires : 77
- ✓ Montant total des prestations versées : 17 065€

### ▽ RAPPEL BILAN DES PRESTATIONS CNAS 2023

- ✓ Nombre d'agents bénéficiaires : 75
- ✓ Montant total des prestations versées : 16 714€

### ▽ RAPPEL BILAN DES PRESTATIONS CNAS 2022

- ✓ Nombre d'agents bénéficiaires : 71
- ✓ Montant total des prestations versées : 15 558 €

### ▽ INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS 2024

Elus	Fonction	Total indemnités perçues avant PAS
Andrault Dominique	Vice-président	6 714,60
Berdaguer Eliane	Conseiller communautaire	3 357,84
Bonneau François	Vice-président	6 147,96
Del Poso Thierry	Président	26 849,88
Lissarre Valérie	Conseiller communautaire	3 357,84
Magdalou Jean-André	Vice-président	6 147,96
Manas Christophe	Vice-président	6 185,16
Olive Robert	Vice-président	6 714,60
Pineau Nathalie	Vice-président	6 351,36
Rogé Pierre	Conseiller communautaire	3 357,84
Romeo Jean	Vice-président	6 714,60
Sala Louis	Vice-président	6 714,60
Soldà Thierry	Conseiller communautaire	3 357,84
Thibaut Jean-Jacques	Vice-président	5 466,60

PAS: prélèvement à la source

## VII - 7 - RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

---

### Les obligations des collectivités en matière d'égalité femmes/hommes

#### 1) LE RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE

##### 1.1. Principe

---

L'ensemble des collectivités doit élaborer un rapport de situation comparée qui fait partie intégrante de leur rapport social unique (RSU).

##### 1.2. Contenu

---

Le rapport comporte notamment des données chiffrées relatives :

- ✓ au recrutement,
- ✓ à la formation,
- ✓ au temps de travail,
- ✓ à la promotion professionnelle,
- ✓ aux conditions de travail,
- ✓ à la rémunération,
- ✓ à l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle.

#### 2) LE RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

##### 2.1. Principe

---

Les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget. La loi n'impose pas de débat et de vote mais l'exécutif peut décider de soumettre le rapport à la discussion et au vote. A minima, la présentation devra être attestée par une délibération.

Il conditionne la légalité du vote des budgets des collectivités concernées au même titre que le débat d'orientation budgétaire.

##### 2.2. Contenu

---

Le rapport concerne le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le rapport appréhende tout d'abord la collectivité comme employeur en présentant sa politique ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Sont notamment reprises les données du rapport de situation comparée.

Il comporte un bilan des actions menées et des ressources mobilisées et décrit les orientations pluriannuelles.

Ce bilan et ces orientations concernent notamment :

- les rémunérations et les parcours professionnels,
- la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation,
- la mixité dans les filières et les cadres d'emploi,
- l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle,
- la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail,
- la lutte contre toute forme de harcèlement.

Il présente également les politiques menées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Des orientations pluriannuelles et des programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes sont ainsi fixés.

Il comporte un bilan des actions conduites à cette fin et recense les ressources mobilisées à cet effet.

### 3) RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE AU 31/12/2023

#### ∇ INDICATEURS QUANTITATIFS

134 agents dont 32 femmes

✚ % des hommes et des femmes par filière et catégorie :

	Hommes	Femmes
Filière administrative :	8 %	92 %
Filière technique :	92 %	8 %
Filière sportive :	40 %	60 %
Catégorie A	55 %	45 %
Catégorie B	66 %	34 %
Catégorie C	78%	22%

✚ Part des hommes et des femmes dans les derniers recrutements par catégorie :

	Hommes	Femmes
Catégorie C	6	2
Catégorie B	0	0
Catégorie A	1	0

✚ Part des hommes et des femmes cadres A par filière :

	Hommes	Femmes
Filière administrative :	2	4
Filière technique :	4	0
Filière sportive :	1	0

✚ Part des hommes et des femmes en situation de direction et responsable de service :

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
<b>Direction</b>	2	0
<b>Chefs de service</b>	6	2

✚ Nombre de jours de formation pour les hommes et les femmes :

<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
393	64

✚ Répartition hommes/femmes sur type d'emploi :

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
<b>Titulaires</b>	84	25
<b>Contractuels de droit public</b>	13	4
<b>Contractuels de droit privé (contrats aidés)</b>	3	0

✚ Répartition hommes/femmes selon la durée du travail :

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
<b>Temps non complet</b>	0	2
<b>Temps partiel</b>	1	3

✚ Répartition hommes/femmes des avancements de grade et promotion interne :

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
<b>Avancements de grade :</b>	5	2
<b>Promotion interne :</b>	0	2

✚ Rémunération nette mensuelle moyenne par catégorie :

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Ecart</b>
<b>Catégorie A</b>	4 564 €	2 852 €	37%
<b>Catégorie B</b>	2 291 €	1 831 €	20%
<b>Catégorie C</b>	1 934 €	1 660 €	14%

✚ Nombre d'agents hommes/femmes ayant pris un congé parental, adoption et autres congés liés à la vie de famille :

<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
20	13

## ▽ ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

✚ % d'élus au sein de l'assemblée délibérante :

<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
51	49

✚ % d'élus au sein de l'exécutif :

<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
78	22

## 4) LE RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

### FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET INÉGALITÉS PROFESSIONNELLES :

---

Le statut du fonctionnaire réduit les inégalités salariales par rapport au secteur privé mais pas totalement.

En 2022, l'écart de salaire net mensuel recalculé pour un équivalent temps plein entre un homme et une femme travaillant dans la fonction publique était de 11% contre 15% dans le secteur privé.

Ces différences de salaire sont en grande partie dues à plusieurs facteurs : la faible mixité des filières, le temps partiel plus répandu chez les femmes et le plafond de verre pour décrire la stagnation des femmes dans l'évolution de leur carrière professionnelle à partir d'un certain niveau de responsabilités.

### ∇ PLAN D'ACTION RELATIF À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Conformément au décret n°2020-528 du 4 mai 2020, la Communauté de Communes Sud Roussillon a établi un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle. Ce plan d'action 2022-2025 a été présenté au Comité Technique lors de la séance du 30 juin 2022.

Il prévoit :

- De renforcer la démarche égalité F-H dans sa politique de recrutement, de rémunération, de gestion des carrières, de favoriser la mixité des métiers.
- De mettre en œuvre une politique de communication et de sensibilisation pour lutter contre toutes les formes de comportements et de violences sexistes par la sensibilisation des encadrants et des agents en travaillant sur les mentalités et sur les stéréotypes, mais aussi par la mise en place d'un dispositif de signalement.
- De favoriser l'articulation vie privée/vie professionnelle. L'instauration d'une badgeuse pour les services administratifs offre ainsi une certaine souplesse d'organisation du travail aux agents féminins principalement concernés.

#### Les actions engagées sur le territoire :

Une initiative est actuellement menée à l'espace Aquasud où une séance gratuite d'aquafitness est proposée à l'occasion de la journée de la femme. De même, des actions spécifiques sont programmées pour attirer plus de participants masculins aux activités piscine (aquaboxing, aquabike, aquaciné).

#### Les actions menées en interne :

Le télétravail a fait son entrée dans les pratiques des collectivités territoriales depuis le confinement lié au Covid 19. Ce travail à distance s'est exercé, pour beaucoup, dans des situations complexes durant le confinement, notamment en relation avec les problématiques de garde d'enfants. En dehors des périodes de confinement, la possibilité de travailler à distance, pour les agents qui en ont la possibilité, a été maintenue.

La charte de télétravail de la Communauté de Communes Sud Roussillon a été présentée au CST du 18 novembre 2024 et entérinée par le bureau des élus du 22 janvier 2025. Cette charte devient un élément de la qualité de vie au travail, incluant la résorption des inégalités liées au genre.

Un effort continue à être fait dans le domaine de la communication.

---

### Communication interne :

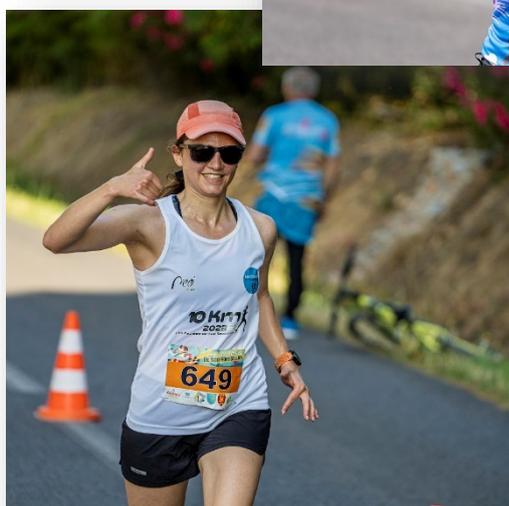
- Mise en valeur des personnels féminins dans les vidéos de la Séquence à destination du grand public et les autres vidéos réalisées en interne, diffusées sur nos réseaux sociaux, notre magazine, notre site internet et nos autres supports.
- Dans le cadre de la journée des droits des femmes le 8 mars 2024, 5 portraits de femmes ont été réalisés et diffusés sur les réseaux sociaux, magazine et site internet. Ces portraits présentent leur carrière et leur parcours professionnel.
- Un passage dans les vidéos métiers réalisées sur les métiers de l'accueil (essentiellement féminins) et sur les métiers exercés exclusivement par les hommes (éclairage public et espaces verts) expliquent en quoi ces professions sont accessibles à tous. Ces vidéos ont été diffusées auprès de public féminins et masculins ( CFA , chambres des métiers...).
- Organisation de groupes de participation collective à l'évènement Octobre Rose pour la lutte contre les cancers féminins (marche Octobre Rose à Saint-Cyprien, Canet...).



## Communication externe et événementielle :

- Publication en écriture inclusive sur les réseaux sociaux.
- Participation et mise en valeur des élues et personnels féminins de l'intercommunalité au sein de l'évènement Run My UPVD (vidéos, photos, publications sur les réseaux sociaux et publication dans le magazine intercommunal).
- Organisation de la course intercommunale Les Foulées de Sud Roussillon (4ème édition le 2 juin 2024). Mise en valeur des personnels et élus féminines dans l'organisation, des runneuses, des marcheuses de la randonnée gourmande et des prestataires féminines. Participation d'équipes féminines de football aux courses enfants. Enfants comme adultes, clubs sportifs du territoire ayant des équipes féminines et masculines, sont démarchés au même titre.
- L'association Onco parcours (spécialisée dans le soutien aux femmes atteintes de cancers féminins) a été la marraine des Foulées Sud Roussillon 2024.
- Pour les spots publicitaires, dont celui diffusé dans six cinémas de la région Occitanie, même minutage à l'écran pour les femmes et les hommes. Pour le spot de présentation du maillot, une égérie femme et une égérie homme, apparaissent à l'écran le même nombre de seconde.
- Vidéos d'interview de gagnants masculins et féminins, en même nombre, dans chaque vidéo thématique (semi, 10 km, 5 km).
- Pour les sites internet et les albums photos à disposition en ligne des Foulées de Sud Roussillon et de l'Hôtel d'entreprises Ambition Sud Roussillon, les images d'illustration ont été choisies pour mettre en valeur au même titre les personnels féminins, les participantes, les prestataires et les acteurs économiques. Choix de couleurs neutres et non genrées pour les objets promotionnels et les lots de la course, particulièrement à destination des publics d'enfants.

Les compétences spécifiques (voirie, espaces verts, eau assainissement, déchets) de la Communauté de Communes Sud Roussillon ne permettent pas encore de mettre en place sur le territoire des politiques spécifiques en faveur de l'égalité femmes-hommes.



## VII - 8 - COMMUNICATION

- ▽ 4<sup>ème</sup> ÉDITION RUN MY UPVD
- ▽ 4<sup>ème</sup> ÉDITION LES FOULÉES DE SUD ROUSSILLON
- ▽ VIDÉOS SUR TOUTES LES THÉMATIQUES SUD ROUSSILLON SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX, SITE INTERNET ET YOUTUBE
- ▽ MAGAZINE SUR TOUTES LES THÉMATIQUES DE SUD ROUSSILLON





# Les foulées DE SUD ROUSSILLON

31 MAI  
1<sup>ER</sup> JUIN  
2025

SEMI-MARATHON • 10 KM • 5 KM  
COURSES ENFANTS • RANDONNÉE GOURMANDE

SAINT-CYPRIEN



INFOS ET INSCRIPTIONS

[WWW.LESFOULEES-SUDROUSSILLON.FR](http://WWW.LESFOULEES-SUDROUSSILLON.FR)

